



Prévention des risques majeurs à Angoulins

Les connaître pour agir



**Submersion
et érosion marines**



Tempête



Inondation



**Séisme et
mouvements de
terrain**



**Transports de
matières
dangereuses**

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Ce sont les risques naturels et technologiques potentiels sur la commune.

Un risque majeur se définit par sa gravité, le nombre possible de victimes, les éventuels dégâts matériels et les impacts environnementaux. C'est le risque d'un événement imprévu d'origine naturelle ou humaine survenant sur un territoire aux enjeux humains, matériels ou environnementaux...

DEUX GRANDES FAMILLES DE RISQUES MAJEURS SONT DÉFINIES AU PLAN NATIONAL :

- > Les risques naturels : inondation, tempête, avalanche, feu de forêt, cyclone, éruption volcanique, glissement de terrain, séisme, submersion marine.
- > Les risques technologiques : industriel, nucléaire, biologique, chimique, pétrolier, rupture de barrage, transport de matières dangereuses.

Les risques majeurs à Angoulins

- Risques submersion et érosion marines
- Risque tempête
- Risque inondation
- Risques sismique et mouvements de terrain
- Risque transport de matières dangereuses

EDITO

Madame, Monsieur,
Chers Angoulois(es),

Nous vivons sur un territoire à risques qu'il nous faut mieux connaître et donc mieux maîtriser.

Il est nécessaire de connaître les risques, naturels ou industriels, auxquels notre commune peut être exposée et ainsi prendre les dispositions nécessaires.

Depuis 2013, la commune a adopté son Plan Communal de Sauvegarde et réalisé un Document d'information pour vous permettre de réagir avec sang-froid en adaptant votre comportement aux différentes situations de risque.

Ce document tient compte notamment des efforts entrepris par la commune et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour protéger notre littoral. Il est remis à chaque foyer, et disponible en permanence sur notre site internet.

Je vous invite à le consulter et à le conserver.

La sécurité est l'affaire de tous.

Le Maire.

SOMMAIRE

Pages 3 - 5	Prévention risques de submersion et érosion marines
Page 6	Prévention risque de tempête
Page 7	Prévention risque d'inondation
Pages 8 - 9	Prévention risques sismique et mouvements de terrain
Page 10	Prévention risque transport de matières dangereuses Votre pack sécurité
Page 11	Plan Communal de Sauvegarde d'Angoulins Qui fait quoi : les dispositifs face aux risques



Prévention risques

Submersion et érosion marines



La submersion marine est une inondation temporaire de la zone côtière par l'océan dans des conditions météorologiques (forte dépression et vent fort et marées sévères à gros coefficient provoquant des ondes de tempête).

L'océan pénètre sur les terres aux plus hautes marées. Des projections de paquets de mer peuvent franchir les falaises et les digues de protection.

L'érosion est un recul du trait de côte sous l'action de la mer, par le déferlement répété de fortes vagues associées aux coups de vents, aux tempêtes et aux écarts de température. Les effets de cette action sont variables selon la géologie et les ouvrages de défense.

LE RISQUE À ANGOULINS

Submersion marine

L'ensemble de la frange littorale est concerné :

- > le port du Loiron,
- > la plage de la Platère,
- > les marais (ostréicole du Chay, Pont de la Pierre et Cabane brulée),
- > toutes les terres à l'ouest de la voie ferrée.

Erosion marine

Concerne les zones naturelles, les secteurs les plus sensibles sont :

- > les falaises qui, sous l'action des vagues, reculent régulièrement par éboulements (Pointe du Chay et de la pointe des Chirats à Saint-Jean-des-Sables)
- > les plages sableuses, pour lesquelles le phénomène se traduit globalement par un recul du trait de côte : plage de la Platère et littoral de Saint-Jean-des-Sables.

S'agissant des côtes artificielles, les protections mises en place à La Platère et sur la digue nord ont figé le trait de côte depuis plusieurs années. Elles nécessitent un entretien dû aux risques de rupture et de submersion.

Pour mémoire...

27 décembre 1999 : la tempête provoque inondations, coulées de boue, mouvement de terrain, chocs mécaniques liés à l'action des vagues.

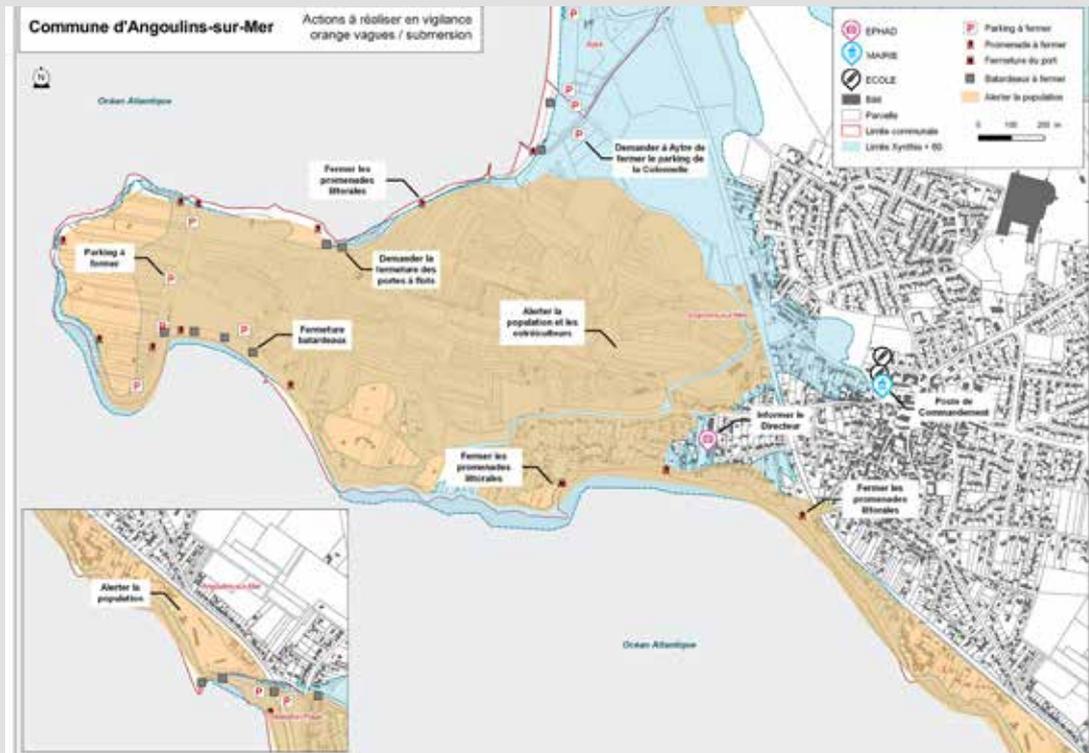
28 février 2010 : la tempête Xynthia provoque submersion, inondations, coulées de boues et chocs mécaniques. Elle représente l'aléa majeur de référence pour la commune (submersion d'une partie du territoire).

Que faire en cas d'alerte orange (ou avis de fortes vagues)

Cette alerte est signalée par les radios locales et nationales et sur le site de Météo France. Elle est affichée sur les panneaux lumineux de la commune.

- Je ne me promène pas le long du littoral,
- Je ferme volets, portes et fenêtres,
- Je range ou j'attache les objets, susceptibles de provoquer des dégâts extérieurs,
- Je contrôle mon pack de sécurité (voir page 10),
- Je reste vigilant et me tiens informé.

2019



Zones à informer en cas de vigilance orange



Prévention risque

Tempête



Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau).

De cette confrontation naissent des vents pouvant être très violents. On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h (soit 48 nœuds, degré 10 de l'échelle de Beaufort - vents), parfois accompagnés de pluies plus ou moins intenses.

Elle cause de nombreux dégâts matériels. Le risque principal réside dans la chute d'arbres, de poteaux, de toitures mais aussi l'envol d'objets divers se transformant en projectiles.

LE RISQUE À ANGOULINS

L'ensemble du territoire communal est concerné en cas d'alerte lancée par Météo France.

Sur l'Océan Atlantique, l'essentiel des tempêtes se forme au cours des mois d'automne et d'hiver (on parle de « tempête d'hiver »), progressant à une vitesse moyenne de l'ordre de 50 km/h.

L'alerte météo est lancée au niveau départemental mais certains endroits peuvent être plus exposés tels que les campings, sous les arbres, etc.

Pour mémo...

27 décembre 1999 : tempête dévastatrice en France provoquant la mort de 92 personnes et des dégâts très importants.

28 février 2010 : la tempête Xynthia a vu la conjonction exceptionnelle de vents violents (140 km/h) de secteur Sud et une forte dépression atmosphérique.

LES BONS RÉFLEXES

- **Je me mets à l'abri**
- **Je me munis du pack de sécurité et écoute France Bleu La Rochelle - 98.2 FM**
- **Je ne sors pas pour déplacer mon véhicule**
- **Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école. Ils y sont en sécurité et pris en charge**



Prévention risque **Inondation**



L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque d'inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement et l'homme qui s'installe dans l'espace alluvial pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

La vulnérabilité de la population est provoquée par sa présence en zone inondable. Sa mise en danger survient surtout lorsque les délais d'alerte et d'évacuation sont trop courts ou inexistants pour des crues rapides ou torrentielles.

Dans toute zone urbanisée, le danger se traduit par le risque d'être emporté ou noyé, mais aussi par l'isolement sur des îlots coupés de tout accès.

LE RISQUE À ANGOULINS

Plusieurs types d'inondation sont possibles

- > La remontée de nappes souterraines : lorsque le sol est saturé d'eau, il arrive que la nappe déborde,
- > Par stagnation d'eaux pluviales : liée à une capacité insuffisante d'infiltration, d'évacuation des sols ou du réseau d'eaux pluviales lors de pluies anormales,
- > Par ruissellement en secteur urbain : L'imperméabilisation du sol (bâtiments, voiries, parkings, etc.) limite l'infiltration des pluies et accentue le ruissellement. Il en résulte des écoulements plus ou moins importants et souvent rapides dans les rues (centre bourg),
- > Par submersion de zones littorales (voir « Submersion marine », page 3).

LES BONS RÉFLEXES

- **Je m'informe de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie dès l'alerte**
- **Je coupe le courant électrique**
- **Je vais sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons, collines)**
- **Je n'évacue que si j'en reçois l'ordre des autorités ou si je suis forcé par la crue**
- **Je ne m'engage pas sur une aire inondée (à pied ou en voiture).**



Prévention risques

sismiques et mouvements de terrain



Un tremblement de terre est une fracturation brutale des roches en profondeur, créant des failles dans le sol et parfois en surface. Des vibrations sont transmises du sol aux bâtiments. Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations. Dans les zones de sismicité de 2 à 5, des règles de construction parasismique sont obligatoires pour les nouveaux bâtiments afin de renforcer leur résistance.

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements plus ou moins brutaux du sol ou du sous-sol.

Ils dépendent de la nature et de la disposition des couches géologiques.

LE RISQUE À ANGOULINS

Risque sismique

L'ensemble de la commune est classé en zone de niveau 3, c'est-à-dire en «aléa modéré», sur une échelle de 5 allant de faible (1) à forte (5).

Risque de mouvements de terrain

Il existe différents types :

> Le retrait-gonflement des argiles : les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (périodes sèches) et peuvent avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles. 47% de la superficie du département, dont la commune d'Angoulins, est considérée comme sensible a priori au phénomène.

> Les écroulements et chutes de blocs : ce phénomène correspond à des mouvements rapides et brutaux résultant de l'action de

la pesanteur et affectant des matériaux rigides et fracturés (calcaire, grès, etc). Ces chutes se produisent par basculement. La commune d'Angoulins est concernée par la chute de pierres et de blocs dans le secteur de la Pointe du Chay.

> Les effondrements de cavités souterraines : l'évolution de cavités souterraines naturelles peut entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer une dépression en surface, de plus ou moins grande ampleur. Ce phénomène peut se produire dans le secteur de la pointe du Chay.

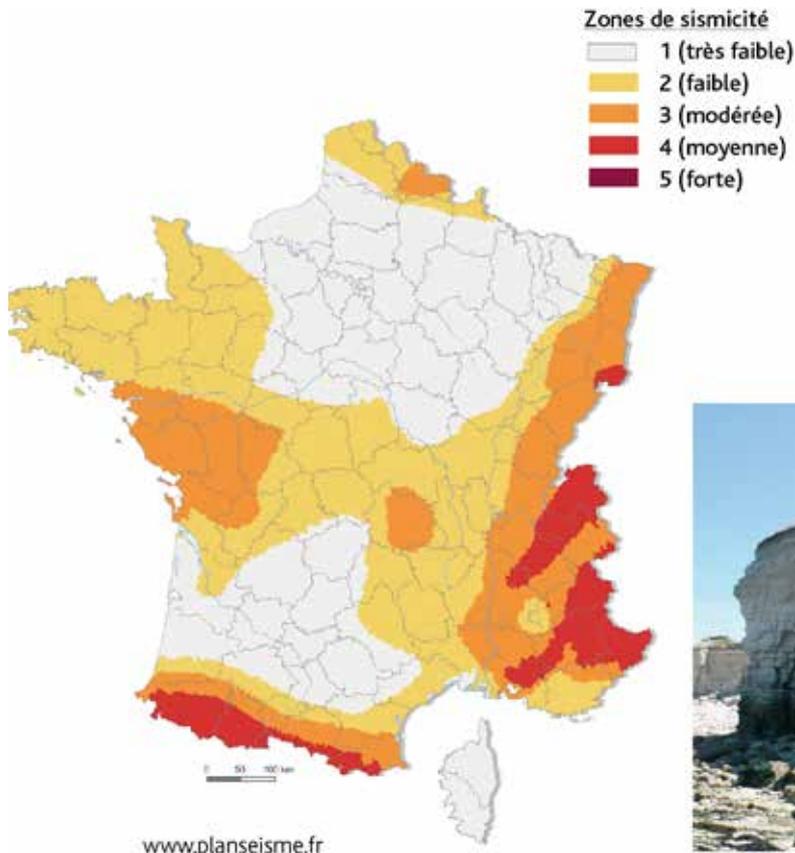
Pour mémoire...

5 février 2011 : un séisme de magnitude 5,8 sur une échelle de 9 (Richter) dont l'épicentre se situait à l'île d'Oléron, a été ressenti jusqu'à 40 kms.

28 avril 2016 : un séisme de magnitude de 4,9. Etat de catastrophe naturelle. 10 % des habitations touchées.

Zonage sismique de la France

en vigueur depuis mai 2011



LES BONS RÉFLEXES

- Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école ; ils sont pris en charge

Dans un bâtiment :

- Je ne sors pas
- Je m'abrite sous un meuble, près d'un mur porteur
- Je m'éloigne des baies vitrées, des fenêtres

Dans la rue :

- Je ne reste pas sous des fils électriques
- Je me tiens à l'écart des bâtiments pour éviter les chutes d'objets (cheminée, tuiles, etc.)

En voiture :

- Je gare le véhicule loin de tout ce qui peut s'effondrer (ponts, bâtiments, etc.)
- Je coupe le moteur, je ne descends pas et j'attends la fin de la secousse.



Prévention risque

Transport de matières dangereuses



Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors de leur transport par voie routière, ferroviaire, aérienne, maritime ou de canalisation. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement.

Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie et la dispersion dans l'air, l'eau et les sols générant des risques d'intoxication et de pollution.

LE RISQUE À ANGOULINS

La RD 137 La Rochelle/Rochefort et la voie ferrée qui traversent la commune, représentent un risque non négligeable. Néanmoins, à ce jour, aucun incident n'a eu lieu sur le territoire communal.

LES BONS RÉFLEXES

- **J'entre rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche**
- **J'écoute France Bleu La Rochelle (98.2) et respecte les consignes des autorités**
- **Je ferme et cale portes et fenêtres et arrête ventilation et climatisation**
- **Je ne fume pas**
- **Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école, ils sont pris en charge**
- **Je ne téléphone pas afin de libérer les lignes pour les secours d'urgence.**

PACK SÉCURITÉ, À AVOIR TOUJOURS CHEZ SOI

- ✓ **Téléphone portable avec chargeur**
- ✓ **Poste de radio avec piles de rechange**
- ✓ **Papiers personnels**
- ✓ **Médicaments indispensables**
- ✓ **Vêtements de rechange chauds**
- ✓ **Nourriture et eau**
- ✓ **Lampe de poche**
- ✓ **Bougies et allumettes**
- ✓ **Argent**
- ✓ **Nécessaire de toilette**

Le signal d'alerte



Plan Communal de Sauvegarde d'Angoulins

Les aléas les plus dangereux à prendre en compte sont la submersion marine et la tempête.
Les scénarios retenus pour la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde sont les suivants :

Alerte orange

(avis de fortes vagues, grandes marées avec vents importants, orages violents...)

Niveau du risque : pas de submersion prévue, sauf quelques vagues.

- > Information de la population sur panneaux lumineux,
- > Fermeture des promenades littorales,
- > Information par automate d'appel aux habitants concernés,
- > Fermeture des parkings de la Pointe du Chay et de la Platère,
- > Evacuation des auto caravanes de la Platère,
- > Annulation des manifestations,
- > Comptage des effectifs et des types de population hébergés au camping, à la maison de retraite «Le Môle».

Alerte rouge sans évacuation

(avis de fortes vagues, grandes marées avec vents importants, orages violents...)

Niveau du risque : pas de submersion marine prévue mais possibilité de vents très violents .

- > Ouverture du poste de commandement communal à la mairie (salle de réunion),
- > Alerte téléphonique de la population par automate d'appel ou SMS (message de confinement et de mise en sécurité), et information sur panneau lumineux,
- > Annulation des manifestations,
- > Surveillance du réseau d'eaux pluviales en cas d'orages violents,
- > Evacuation des auto caravanes de la Platère,
- > Suivi de la situation sur le Môle,
- > Mise en place des batardeaux sur les cales de la Belette et de la Barbette,
- > Fermeture des portes à flots.

Alerte rouge avec évacuation

(aléa de référence : Xynthia) Niveau du risque : effet de vague important et risque de submersion.

- > Alerte téléphonique par automate d'appel des habitants ou SMS,
- > Alerte par haut-parleur des services municipaux,
- > Evacuation des habitations en première ligne
- > Ouverture du centre d'accueil de la salle Europe, rue de Verdun - centre-bourg,
- > Stationnement des véhicules sur les parkings Toucharé et Carrefour.

En cas d'accident, qui fait quoi ?

Une catastrophe naturelle ou technologique a eu lieu et l'alerte a été donnée par la sirène déclenchée par la Préfecture.

- Le préfet informe les maires
- Le maire alerte la population et déclenche éventuellement son Plan Communal de Sauvegarde détaillant les mesures à prendre
- Un message automatique vous est adressé par téléphone (05 17 81 09 96) ou par SMS
- Les services de secours interviennent
- La population se met à l'abri ou est évacuée, écoute la radio, ne va pas chercher ses enfants à l'école et n'encombre pas les lignes téléphoniques.

CONTACTS ET NUMÉROS UTILES

Les sites internet

www.charente-maritime.gouv.fr

www.gouvernement.fr/risques

www.meteofrance.com

www.georisques.gouv.fr

Numéros d'urgence

Pompiers : 18 ou 112

Police : 17

SAMU : 15

Préfecture : 05 46 27 43 00

Mairie d'Angoulins : 05 46 56 80 25

Permanence Mairie d'Angoulins : 06 72 91 60 52